

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 19 Septembre 2019

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	4
IV – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMIN DES PERDRIX ET ROUTE DU MAS ROUGE.....	4
V – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM SUR LE CHEMIN DES PERDRIX ET ROUTE DU MAS ROUGE.....	5
VI – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – MISE EN DISCRÉTION DU POSTE BASSE TENSION DU MAS ROUGE.....	5
VII – PATRIMOINE : AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES POUR LES ACQUISITIONS DE TERRAINS FAISANT SUITE À LA PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS CONCERNANT L’EXTENSION DE L’IMPASSE DE BASSINE ET SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.....	6
VIII – PATRIMOINE : CESSION À L’EURO SYMBOLIQUE D’UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR M. CAMACHO.	7
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 19 Septembre 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - JOULLIA Danielle - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : : MM. BERNARD Philippe (Procuration à DATO Elisabeth) – HERVAS Sonia (Procuration à PELLEREI Jean-Pierre) – LASCH Christian (Procuration à Jean-Charles BENEZET) - NIEL Marie-T. (Procuration à POUECH Serge) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire évoque le décès de Monsieur Jean DEDIEU en date du 24/08/2019. Directeur de l'école Marignac pendant 33 ans et Conseiller Municipal de 1971 à 1983. Personnalité marquante de la commune, il a toujours œuvré dans l'intérêt de la commune. Il propose d'observer une minute de silence.

XXXXX Observation d'une minute de silence en hommage à Jean DEDIEU XXXXX

Approbation du compte rendu de la séance du 11 Juillet 2019

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2019-025	Prêt relais de 310 000 € avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon	Durée : 2 ans Taux : 0,45 % l'an
DEC2019-026	Avenant n° 1 au Lot 4 du marché de rénovation des toitures des bâtiments communaux avec entreprise Languedoc Toitures	Montant du marché initial (lot 4) : 36 495,36 € HT Montant de l'avenant : 1 045,00 € HT Nouveau montant du marché : 37 540,36 € HT (soit 45 048,43 € TTC)

DEC 2019-025 : Monsieur le Maire explique que ce type de prêt est contracté dans l'attente des subventions attendues.

DEC 2019-026 : Monsieur le Maire précise que l'avenant de 1 045,00 € HT correspond à 2,86 % du marché initial.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

✓ **Commission des Finances (Réunion du 11/09/19) – Annexe – Doc N°1**

Le compte-rendu de la Commission des Finances a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Jean SIRVIN signale qu'il a assisté à la Commission des Finances du 11 Septembre 2019 mais qu'il n'est pas porté présent.

Monsieur le Maire évoque les sujets qui ont été abordés et notamment le Fonds de Concours avec une enveloppe supplémentaire qui a été votée à l'Agglo. La date limite du dépôt des dossiers était fixée au 15 Septembre 2019.

Monsieur le Maire indique que la demande sera présentée lors du prochain Conseil afin de l'autoriser à présenter le dossier.

✓ **Commission Education et Enseignement (réunion du 13/09/19) – Annexe – Doc N°2**

Le compte-rendu de la Commission Education et Enseignement a été déposé sur les tables ce soir, afin que les Conseillers puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire indique que la commission s'est réunie afin de faire le point sur la rentrée scolaire. Au niveau des effectifs, le CE1 de l'École Élémentaire Marignac a été dédoublé. Cette année il n'y aura pas d'ouverture ni de fermeture de classe.

Les travaux ont été listés et notamment la pose des volets roulants à l'école Élémentaire Joliot Curie.

Monsieur le Maire propose d'attendre la réunion d'une prochaine commission qui sera consacrée à la Jeunesse.

En réponse à Marion ASSENAT, Monsieur le Maire dit que c'est Nathalie THIBONNIER qui a pris la délégation Jeunesse et Conseil Municipal Jeune (CMJ)

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire aborde les affaires communautaires bien qu'il n'y ait pas eu beaucoup de réunion durant la période estivale.

Néanmoins, le Comité des Maires s'est réuni le 3 Septembre 2019 pour aborder 4 points à l'ordre du jour.

- ✓ L'organisation des services d'Alès Agglomération : Christophe RIVENQ, Directeur Général des Services d'Alès Agglomération est remplacé par Patrick CATHELINEAU.
- ✓ Le transfert de la compétence eau potable : les tarifs seront votés en Décembre 2019.
- ✓ Le Fonds de Concours avec le positionnement d'un certain nombre de communes en date du Comité des Maires du 3 Septembre.
- ✓ L'Aire de covoiturage communautaire entre Alès et Saint Jean du Gard. Monsieur le Maire expose que l'Agglo recherche des aires de stationnement. Pour Saint Christol, le parking de la Maison Pour Tous semble le plus adapté.

IV – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMIN DES PERDRIX ET ROUTE DU MAS ROUGE

Monsieur le Maire expose que trois opérations de travaux vont être menées par le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) sur le secteur Perdrix/Mas Rouge. Il s'agit du même type d'opérations qui s'étaient déroulées sur l'Ancien Chemin de Sommières en début d'année.

Le SMEG propose de procéder à la mise en discrétion du réseau d'éclairage public aérien existant Chemin des Perdrix et Route du Mas Rouge et de permettre ainsi la suppression des obstacles créés par la présence des supports bois et béton.

Ce projet s'élève à 45 341,35 € HT soit 54 409,62 € TTC. Le syndicat réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (Cf. **Annexe – Doc N°3**).

Pour sa part, la commune s'engage à inscrire sa participation financière qui s'élèvera approximativement à 56 676,69 € (54 409,62 € TTC de participation aux travaux + 2 267,07 € de participation aux frais d'investissement).

À noter qu'une subvention de 4 374,00 € pourrait potentiellement être attribuée après notification du SMEG.

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études estimés à 893,05 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à sa demande.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public correspondant à cette opération.

Sur 29 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver ce projet estimé à 45 341,35 € HT, soit 54 409,62 € TTC,**
- **De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.**
- **De s'engager à inscrire sa participation au budget communal, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif, et qui s'élèvera approximativement à 56 676,69 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,**

Et S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 893,05 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la commune.

V – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM SUR LE CHEMIN DES PERDRIX ET ROUTE DU MAS ROUGE.

Le SMEG propose de procéder à l'enfouissement des équipements électroniques de communication Télécom existants, Chemin des Perdrix et Route du Mas Rouge.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 49 410,62 € HT soit 59 292,74 € TTC (Cf. Annexe – Doc N° En fonction de l'État Financier Estimatif (**Cf. Annexe – Doc N°4**) proposé par le SMEG, la commune s'engage à inscrire sa participation au budget, laquelle s'élèvera approximativement à 61 763,27 € (59 292,74 € TTC de travaux + 2 470,53 € de participation aux frais d'investissement) et à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 1 537,99 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné par la commune.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil correspondant à cette opération.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas de possibilité d'obtenir des subventions pour cette opération et d'après Jean SIRVIN, cela n'a jamais été le cas.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'approuver ce projet estimé à 49 410,62 € HT, soit 59 292,74 € TTC, dont le périmètre est défini dans l'avant-projet,**
- **De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.**
- **De s'engager à inscrire sa participation au budget communal, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif, et qui s'élèvera approximativement à 61 763,27 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint.**

Et S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 1 537,99 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la commune.

VI – VOIRIE ET RÉSEAUX : OPÉRATION COORDONNÉE AVEC LE SMEG – MISE EN DISCRÉTION DU POSTE BASSE TENSION DU MAS ROUGE.

Le coût de ce projet qui s'élève à 149 691,64 € HT soit 179 629,97 € TTC, permettrait de réaliser des travaux électriques et d'éclairage public sur le secteur Chemin des Perdrix et Route du Mas Rouge. Le syndicat réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (**CF. Annexe – Doc N°5**)

Par rapport à cette opération, la commune devra s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif, laquelle s'élèvera approximativement à 52 392,07 € (44 907,49 € HT de participation aux travaux + 7 484,58 € de participation aux frais d'investissement).

En cas de volonté de ne pas réaliser le projet, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 7 615,87 € TTC.

Jean SIRVIN fait remarquer qu'à l'époque de ses mandatures, EDF prenait en charge l'enfouissement des lignes.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité,

- **D'approuver ce projet estimé à 149 691,64 € HT, soit 179 629,97 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.**
- **De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.**
- **De s'engager à inscrire sa participation au budget communal, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 52 392,07 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'État Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.**

Et S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 7 615,87 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la commune.

VII – PATRIMOINE : AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES POUR LES ACQUISITIONS DE TERRAINS FAISANT SUITE À LA PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS CONCERNANT L'EXTENSION DE L'IMPASSE DE BASSINE ET SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du 18 décembre 2015 adressé par les riverains de l'Impasse de Bassine. Ces derniers ont émis le souhait que soit régularisée la prise en charge des voies et réseaux divers situés dans le prolongement de l'Impasse de Bassine (voie communale) laquelle avait déjà été sollicitée il y a plusieurs années et validée sur le principe par une délibération du Conseil municipal.

À la suite du contrôle de la fonctionnalité des réseaux et de l'opération d'arpentage réalisée par le cabinet de géomètre-expert Patrick CHABERT le 21 janvier 2019, et la remise du plan de bornage le 6 février 2019, la liste des surface cédées à l'euro symbolique par les différents propriétaires riverains s'organise de la manière suivante :

Propriétaires riverains	N° provisoire de parcelle	Surface cédée à la commune en m ²
Mme TEISSIER Yvette (épouse BOIRAL)	CB 15 a	212
M. ROQUES Serge	CB 16 a	134
M. et Mme PRIVAT Éric	CB 17 a	128
M. TEISSIER Jean-Paul	CB 10 a	260
Total des surfaces cédées à la commune		734

Monsieur le Maire situe les parcelles à partir d'un plan présenté au vidéo projecteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner l'autorisation au Maire pour la signature des actes authentiques devant intervenir avec les différents propriétaires riverains concernés. Ces actes seront établis en l'étude de Maître Benjamin BERARDI, notaire à Saint Christol Lez Alès.

Il est également proposé l'intégration dans le domaine public desdits VRD, en précisant que le linéaire de voirie communale supplémentaire représente une longueur totale de 148 mètres. La prochaine actualisation de la voirie communale prendra en compte cet ajout.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE d'acquérir auprès des différents riverains concernés de l'impasse de Bassine, et à l'euro symbolique, l'ensemble immobilier constitué des parcelles désignées précédemment pour une surface totale de 734 m²,**
- ✓ **DECIDE, par ailleurs, d'intégrer lesdites parcelles de terrain dans le domaine public de la voirie communale,**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition qui sera établi auprès de l'Etude de Maître Benjamin BERARDI, notaire à Saint Christol Lez Alès.**
- ✓ **DECLARE que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,**
- ✓ **DONNE POUVOIR au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

VIII – PATRIMOINE : CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR M. CAMACHO.

Monsieur le Maire expose la situation en présentant un plan au vidéo projecteur.

À la suite d'une opération d'extension du réseau d'assainissement collectif réalisée en 1996, M. Bruno CAMACHO avait fait réaliser, auprès du cabinet de géomètre-expert Claude PERRIN (Salindres), un procès-verbal de délimitation et de bornage en vue de céder à la commune une partie de son terrain cadastré CC n° 55 et situé à proximité du Chemin du Valat.

Cette cession avait pour but d'organiser le passage de la canalisation d'assainissement en bordure du ruisseau longeant la propriété et de régulariser la convention de passage en terrain privé d'une canalisation d'évacuation des eaux usées signée le 10 août 1996.

Ce dossier n'ayant pas connu d'évolution depuis cette époque sur le plan du transfert de propriété à la commune, il apparaît nécessaire, notamment en regard du diagnostic du réseau d'assainissement collectif réalisé par Alès Agglomération, de finaliser cette opération foncière.

En conséquence, et en fonction des éléments d'arpentage établis par le cabinet de géomètres-experts BBASS (Salindres), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte administratif permettant à M. Bruno CAMACHO de céder à la commune, à l'euro symbolique, le terrain concerné d'une surface de 139 m² extrait de la parcelle cadastrée CC n° 55.

Il est précisé que les frais d'acte ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la commune

Monsieur le maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE d'acquérir auprès de M. Bruno CAMACHO, à l'Euro symbolique, le terrain de 139 m² extrait de la parcelle cadastrée CC n° 55,**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi en la forme administrative,**
- ✓ **DECLARE que les frais d'acte et les frais de géomètre seront à la charge de la commune,**
- ✓ **DONNE POUVOIR au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS DIVERSES

1. Rémunération des intervenants au cours de manifestations

Est évoqué le Forum des Associations et la discussion avec les participants selon laquelle l'animateur aurait été payé en liquide. Il est demandé qui était le donneur d'ordre.

2. Dépôts sauvages

Il est question de dépôts sauvages le long du Gardon et des emprises qui n'ont pas été respectées.

3. Utilisation des pesticides

Question sur la position de la commune à propos de l'utilisation des pesticides et la réglementation à ce sujet qui pourrait être mise en place par arrêté municipal.

4. Questions de Jean SIRVIN

- ✓ Coût d'intervention d'une scientifique pour l'implantation d'une antenne relais.
- ✓ "Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides", et la rémunération des intervenants pour 2 447 € et de la publicité de 137 €.

✓

5. Achat de lanternes

Un marché a été lancé par Alès Agglomération pour l'achat groupé de lanternes, pour un montant de 800 000 €.

La commune s'est positionnée pour pouvoir acquérir 265 points lumineux.

6. Assainissement Chemin des Vignes

Préoccupations des riverains du Chemin des Vignes qui subissent des nuisances par rapport aux effluents de l'entreprise COUDENE. Il évoque le projet de prolongation du réseau vers le Mas Rouge, la question étant de résoudre ce problème dans ce secteur. Pour lui il faut maintenant prendre le problème à bras le corps.

7. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part de la date probable du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Jeudi 17 Octobre 2019, à 20H30.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H45
